

CABINET DU MAIRE

REF : DV/VG N° Cab 15-005

ARR2015 0110

## ARRETÉ

**OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 19 AOUT 2015 au 23 AOUT 2015 INCLUS**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 19 août 2015 au 23 août 2015 inclus,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Gérard SANCHEZ, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint et Annyck DODOTE, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 19 août 2015 au 23 août 2015 inclus.

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Gérard SANCHEZ, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint
- Madame Annyck DODOTE, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 25 JUIN 2015

Le Maire

  
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 29 JUIN 2015

Affiché le 29 JUIN 2015  
Notifié le 30 JUIN 2015  
Publié le 29 JUIN 2015

